LORRAINE ET BAR

Je soussigné Conseiller Medecin ordinaire
du feu Roy de Pologne, Docteur en Medecine de
la Faculté de Montpellier, associé du College
Royal des Medecins de Nancy, et Medecin
Stipendié de la Ville de Neufchateau, Conseiller
du Roy et son Procureur au Siége de Munici=
palité et de Police de cette derniere Ville,
certifie à Qui il appartiendra que
Monsieur Augrand Maitre en Chirurgie
et en Pharmacie, éxerçant en la Ville de
Joinville, m'est connu non seulement pour
un homme d'honneur, mais encore pour
un habile homme : et que depuis plusieurs
années que j'ay traité des malades avec luy,
soit à Joinville ou aïlleurs, j'ay toujours eu
à me loüer de ses talens, de ses connoissances,
de son éxactitude et de son honnêteté.

En foy dequoy j'ay donné à Mondit sieur
Augrand le présent certificat pour luy servir
où besoin sera. Fait à Neufchateau le dix
septembre mil sept cent quatrevingt deux.

Garnier D. M.

Noue Jean Claude

… NATIONALE DE MEDECINE

ARC 16, … 117

Cherrier Conseiller du Roy Lieutenant
General Civil et Criminel au Bailliage
Royal de Neufchateau en lorraine
Certifions a tous qu'il appartiendra que
Le sieur Garnier qui a donné l'attestation
d'autre part est tel qu'il s'y est qualifié,
que foy doit y être ajoutée tant en
Jugement que dehors, en temoignage de
quoy nous avons aux présentes signées
de notre main fait apposer le sceau
Royal de la Juridiction

Donné en notre hotel
le onze Septembre 1782.

Cherrier

droits reçus